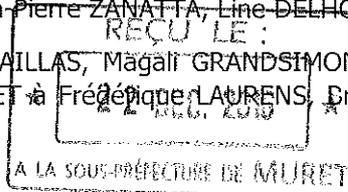


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 décembre 2016</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Philippe RIBET à Frédérique LAURENS, Bruno BENOIST à Alain PACE.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Frédérique LAURENS</p>	
<p><b>N° 4400</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Election des délégués au Muretain Agglomération</b></p>	<p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, de la communauté de communes Axe Sud et de la communauté de communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;</p> <p><b>Vu</b> l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 déterminant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la nouvelle communauté d'agglomération ;</p> <p><b>Vu</b> le CGCT notamment son article L5211-6-2 1° fixant les règles applicables à la désignation des conseillers communautaires d'un EPCI à fiscalité propre né d'une fusion intervenue entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux,</p> <p><b>Considérant</b> que la commune de Seysses dispose actuellement de 11 sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes AXE SUD, et disposera après la fusion au 1er janvier 2017, de 4 sièges au sein du futur Conseil communautaire,</p> <p><b>Considérant</b> qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des représentants de la commune de au sein du futur Conseil communautaire dans les conditions fixées à l'article L5211-6-2 1° c) qui dispose : « Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. »</p> <p><b>Considérant</b> que deux listes ont été présentées pour l'élection,</p> <p>Le Conseil municipal après avoir procédé au vote au scrutin secret,</p> <p><b>PROCLAME</b> les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de votants : 27</li> <li>- Bulletins blancs : 7</li> <li>- Suffrages exprimés : 20</li> </ul>



Voix attribuées à la liste présentée par Alain PACE : 16  
-Voix attribuées à la liste présentée par Alain VIDAL : 4

**DÉCLARE** élus conseillers communautaires de la future Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » les conseillers suivants :

- Monsieur Alain PACE
- Monsieur Michel PASDELOUP
- Madame Andrée ESCAICH
- Madame Bernadette SERRES

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 22 DEC. 2016

Affiché  
le : 23 DEC. 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 20 décembre 2016

**Le Maire,  
Alain PACE**

